



République Française

**PROCES VERBAL**  
**Conseil municipal du vendredi 31 juillet 2020**  
**Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS**

*Séance du Vendredi 31 juillet 2020*

**Nombre de membres** : 19  
**En exercice présents** : 14  
**Nombre de votants** : 19

**Date de convocation** : 27 juillet 2020

Le trente et un juillet deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

**Étaient présents** : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON-MAILLARD, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, Christine FAYOS-CAPELLI, Lionel VERNET, Yoann GALHAC, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Yann LE MOAL

**Absents représentés** : Jocelyne KUZNIAK, Olivia GHIBAUDO, Frédéric NADAL, Franck SALVAGNAC, Aude FRIED

**Secrétaire** : Yoann GALHAC

La séance est ouverte à 18 h 35.

M. le Maire ouvre la séance en indiquant qu'il s'agit d'un conseil municipal extraordinaire car deux erreurs à corriger au niveau budgétaire et un ajout de 3 points si l'Assemblée donne son assentiment : subvention à une association, désignation d'un correspondant Pays Cœur d'Hérault et la désignation de commissaires au sein de la CCVH.

L'ajout de 3 points supplémentaires à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

**I. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 juillet 2020**

Le compte-rendu de la séance du 03 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

**II. Finances**

1) Approbation du Compte Administratif de la Commune exercice 2019

M. le Maire informe que le Compte Administratif présenté le 3 juillet dernier présente un écart de 33 euros avec le compte de gestion qui a été approuvé à la même. Cet écart provient d'un rejet de paiement à la trésorerie et un mandat non mis à 0 en retour sur l'exercice comptable communal 2019.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 194 399.37 €	Recettes :	1 281 452.84 €
<b>Excédent de clôture : 87 053.47 €</b>			
Section d'investissement :			
Dépenses :	206 153.32 €	Recettes :	262 875.65 €
Restes à réaliser :			
Dépenses :	348 116.37 €	Recettes :	132 618.21 €
<b>Besoin de financement : 158 775.83 €</b>			

**Hors de la présence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2019 ;

**Cette proposition est votée à l'unanimité sans la présence de M. le Maire.**

## 2) Affectation du résultat

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à nouveau au vote de l'affectation du résultat suite à l'écart de 33 euros constatés précédemment.

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

### Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2019 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion :	<b>+ 87 053.47 €</b>
Report à nouveau des exercices antérieurs :	<b>+ 401 084.09 €</b>

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019 : **+ 488 137.56 €**

### Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2019 :	<b>+ 56 722.33 €</b>	
Report à nouveau des exercices antérieurs :	<b>+ 66 685.31 €</b>	<b>soit + 123 407.64 €</b>
Restes à réaliser 2019 : Dépenses : 348 116.37 €	Recettes : 132 618.21 €	Déficit : 215 498.16 €
Besoin de financement de la section d'investissement : 215 498.16 – 123 407.64 = <b>92 090.52 €</b>		

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, :**

- **DECIDE** d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :
  1. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de : **92 090.52 €**
  2. Le surplus (488 137.56 € - 92 090.52 € = **396 047.04 €**) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 3) Budget primitif communal 2020

M. le Maire informe qu'il a fallu corriger le budget primitif 2020 pour intégrer les 33 euros de différence avec le document voté précédemment ainsi que des modifications au niveau des opérations d'ordre.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le projet de budget primitif 2020 présenté comme suit :

	DEPENSES EN EUROS	RECETTES EN EUROS
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	1 453 015.87	1 453 015.87
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	1 116 116.37 (avec RAR)	1 116 116.37 (avec RAR)
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>2 569 132.24</b>	<b>2 569 132.24</b>

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le budget primitif 2020 tel qu'il figure en annexe de la présente délibération au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement

**Cette proposition est votée à l'unanimité.**

#### 4) Subvention communale à une association

M. le Maire rappelle qu'il avait été approuvé le 3 juillet dernier le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association des chasseurs et qu'il a été suspendu le versement de 500 € à la Diane. L'association de chasse Petit Gibier a récupéré, suite à la radiation du président de l'association Gros gibiers la gestion de la chasse du gros gibier (sangliers, chevreuils...). Une battue administrative a été organisée en juin pour réguler la population recensée (40 vues et 17 bêtes abattues) M le maire explique et précise que la Diane gros gibier a une fonction de régulation, M le maire souhaite mettre en avant l'intérêt à une gestion des populations de sanglier pensée, qui évite des battues administratives lors desquelles tant d'animaux sont abattus et donne une image dégradée de cette chasse.

M. Vernet précise que la chasse du gros gibier est redevenue communale c'est-à-dire avec les chasseurs du village et plus de l'extérieur comme avant. L'ouverture de la chasse est officiellement le 15 août, d'ici là des battues seront organisées uniquement lorsque des dégâts seront constatés. Quand les agriculteurs font remonter des dommages à leurs cultures, les chasseurs ont l'obligation d'organiser une battue sinon la fédération ne rembourse pas.

Mme Soulages fait remarquer qu'il faut mieux communiquer lorsque des battues sont organisées (ex pour les randonneurs). Ce serait bien que les chasseurs donnent des informations à la population sur les secteurs de battue pour éviter des problèmes ou accidents avec les randonneurs.

M. Vernet indique que des informations seront bientôt sur le site Internet de la Commune ainsi que sur le compte Facebook communal.

M. le Maire rappelle qu'il n'est pas toujours simple de faire cohabiter des pro et anti chasse sur le village et ajoute qu'il n'est pas favorable à la mise en ligne de ces informations sur le site Internet de la Commune.

M. Vernet précise qu'il donnera des informations quelques jours avant la battue au président de l'association organisant des randonnées.

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L2311-7 ;

Vu l'avis de la commission communale Associations – Fêtes et Cérémonies – Culture et Patrimoine ;

Vu l'avis de la commission communale des Finances ;

Considérant le souhait de maintenir la dynamique apportée au village par les associations malgré le contexte national COVID-19 ;

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCORDE** à l'association Les Chasseurs une subvention de fonctionnement de 500 euros pour l'exercice 2020

**Cette proposition est votée à l'unanimité.**

### III. Intercommunalité

#### 1) Commissions thématiques CCVH

M. le Maire informe que les intitulés des commissions intercommunales ont changé avec la nouvelle mandature car par exemple la thématique Environnement était une commission à part entière.

Mme Soulages demande à avoir des informations complémentaires ce que cela implique au niveau du temps de représentation, nombre de réunions...

Mme Granier indique que, par exemple, pour la commission Urbanisme il y a beaucoup de réunions comme par exemple pour la révision des PLU...

M. le Maire précise que les réunions se tiennent principalement en journée ou après 17 h 00 et souvent un tiers des membres sont présents.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de l'installation du conseil communautaire le 8 juillet dernier, il a été procédé à la création de 5 commissions thématiques intercommunales en même temps qu'ont été définies leurs grandes orientations.

Limitées à 28 membres maximum, sont admis aussi bien les conseillers communautaires que les conseillers municipaux n'exerçant pas de mandat communautaire, étant précisé que chaque commission ne peut compter qu'un seul conseiller de la même commune (exception faite des vice-présidents et délégués de ces thématiques qui y siègent de droit).

#### **Commission n°1 : Economie attractive et durable**

Candidature : Thierry VERZENI

Développement économique : . Stratégie d'implantation et de commercialisation des Parcs d'Activités économiques

. Commerce/Urbanisme commercial

. Evénementiels économiques

. Aides à l'immobilier d'entreprise

. Agriculture /Viticulture

. Emploi : bourses de l'emploi, forum, etc..

Tourisme : . Promotion et développement touristique sur le territoire sont suivis de l'action de l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-Le-Désert Vallée de l'Hérault

. Grand Site de France Gorges de l'Hérault

. Activités de pleine nature

Métiers d'art

Développement du numérique : . Fablab

. Numérique d'entreprise

Partenariats et subventions

#### **Commission n°2 : Cadre de vie**

Candidature : Christine GRANIER

Aménagement de l'espace : . Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

. Urbanisme : appui aux communes (ingénierie d'urbanisme)

. Avis Personnes Publiques Associées – Plan local d'urbanisme

. Suivi des travaux

. Foncier

Politique du logement : . Programme Local de l'Habitat (PLH)

. Programme d'intérêt Général « Rénovissime »

. Bourgs centre

. Aires d'accueil des gens du voyage

Plan patrimoine vernaculaire

Environnement

. Déchets ménagers et assimilés

. Espaces naturels

. Grand site de France Gorges de l'Hérault

- . Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- . Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Partenariats et subventions

**Commission n°3 : Services de la vie quotidienne**

Candidature : Yoann GALHAC

- Action sociale :
- . Petite enfance
  - . Enfance
  - . Jeunesse
  - . Parentalité
  - . Santé

Sport

Développement d'applications du numérique

Mobilité

**Commission n°4 : Culture**

Candidature : Olivia GHIBAUDO

Lecture publique

- Patrimoine culturel :
- . Abbaye
  - . Argiléum
  - . Archéologie
  - . Actions pédagogiques

Ecole de musique intercommunale

Partenariats et subventions

**Commission n°5 : Finances/Fiscalité/Evaluation**

Candidature : Philippe PREVOST

Préparation budgétaire

Analyse financière

Evaluation des politiques publiques

Suivi de l'observatoire fiscal

***Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **DESIGNE** les personnes suivantes pour siéger dans les commissions thématiques intercommunales :
  - Commission n°1 : Thierry VERZENI
  - Commission n°2 : Christine GRANIER
  - Commission n°3 : Yoann GALHAC
  - Commission n°4 : Olivia GHIBAUDO
  - Commission n°5 : Philippe PREVOST

**Cette proposition est votée à l'unanimité.**

2) Désignation des membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)

M. le Maire explique que cette commission travaille sur les « coûts des transferts » soit de compétence comme l'eau et l'assainissement dernièrement, les bibliothèques, les crèches...

M. le Maire précise que la commune souhaite confier le traitement des DP ne créant pas de surface au sol à la CCVH.

M. Vernet demande si, dans ce cas, la commune n'aura plus rien à dire en matière d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...)

M. le Maire explique qu'il s'agit d'avoir un travail commun entre les services de la communauté et de la commune en matière d'urbanisme mais de confier l'instruction de tous ces dossiers va permettre de nous libérer du temps car c'est une activité qui en prend beaucoup. Cela ne changera pas les méthodes de travail, la Commune se positionnera sur la demande d'urbanisme à instruire, continuera à avoir des échanges avec le service ADS.

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que le Conseil communautaire, en date du 08 juillet 2020, a décidé de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de communes Vallée

de l'Hérault et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 28 membres et autant de suppléants et il est demandé à chaque commune de désigner un membre titulaire et son suppléant pour siéger au sein de cette commission.

***Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **DESIGNE** les personnes suivantes pour siéger au sein de la CLECT  
Délégué titulaire : Philippe PREVOST  
Délégué suppléant : Régis MAHE

**Cette proposition est votée à l'unanimité.**

3) Pays Cœur d'Hérault : désignation d'un correspondant local « Plan climat – transition »

M. le Maire informe les membres de l'Assemblée que le Pays Cœur d'Hérault travaille depuis plusieurs années sur une dynamique de transition énergétique et écologique du territoire. Il est demandé qu'un élu de chaque conseil municipal des communes membres pour informer le Pays des initiatives, besoins et demandes locales.

M. le Maire indique que le président est Jean-François SOTO et le Pays fait le relais pour les demandes de subventions auprès de la Région et de l'Union Européenne pour les communes mais il s'inscrit également dans des aides aux particuliers et collectivités comme par exemple le programme Rénovissime, aux aides de suppression des chaudières fioul...

***Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **DESIGNE** la personne suivante comme correspondant local « Plan-Climat-Transition » : Mme Aude FRIED

**Cette proposition est votée à l'unanimité.**

4) CCVH : Commission intercommunale des impôts directs : proposition des commissaires

M. le Maire informe les membres de l'Assemblée que le conseil communautaire a voté le 8 juillet dernier la création d'une commission intercommunale des impôts directs. Composée de onze membres, elle se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Afin que cette commission puisse exercer ses compétences, les communes peuvent proposer deux noms de contribuables susceptibles d'exercer les fonctions de commissaires avec les conditions suivantes :

- Etre de nationalité française (ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne)
- Avoir 18 ans au moins
- Jouir de leurs droits civils
- Etre familiarisés avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres

Mme GRANIER explique que la proposition de deux noms de contribuables par commune peut ne pas être retenue par les services de la DGFIP qui retient parmi toutes les propositions communales 20 personnes titulaires et 20 personnes suppléantes.

Il est décidé de faire un appel aux volontés par le biais de Facebook pour solliciter des candidatures pour siéger dans les commissions communales et intercommunales. Celle de la commune s'est tenue pour la dernière fois en 2012 et il est important de mettre à jour les bases d'imposition des immeubles. M. le Maire ajoute qu'après renseignements auprès de ses homologues, la commission communale des impôts directs n'est pas très souvent réunie.

#### **IV. Questions diverses**

Intervention du public concernant le problème des tags sur les murs de différentes propriétés sur la commune.

M. le Maire indique que le tagueur n'est pas connu et qu'il est personnellement démuni par rapport à ces dégradations et la Commune ne peut que nettoyer au fur et à mesure.

M. Le Moal demande si un dépôt de plainte a été formalisé.

M. le Maire explique qu'il y a des tags partout sur la commune et sur ses extérieurs et qu'il en est de même pour les communes environnantes. Il ajoute qu'il n'a pas encore porté plainte mais qu'il va le faire.

Mme DRON indique qu'il existe des produits anti-tags et il est donc plus facile pour nettoyer les surfaces avec cette nouvelle adhérence.

Intervention du public pour une demande de caméras supplémentaires sur la Commune.

M. le Maire informe que des devis ont été demandés mais tous les prestataires n'ont pas encore répondu, un budget pour l'acquisition de nouvelles caméras a été prévu en 2020 mais il n'a été déterminé les lieux d'implantation de ces dispositifs.

Intervention du public Route de Lagamas où se déroulent des « courses de motos » et il est demandé une intervention du policier municipal pour faire cesser ces agissements très bruyants.

M. Le Moal signale des nuisances auditives avec des « concerts » le soir et il ne comprend qu'un dossier n'ait été déposé à la Préfecture et à la Mairie surtout dans le cadre du contexte sanitaire actuel.

M. le Maire rappelle que, lorsque des nuisances se produisent le soir ou la nuit, ce sont les gendarmes qu'il faut contacter pour faire cesser les désordres. En ce qui concerne les « concerts » organisés en fin de semaine, des renseignements ont été demandés à la Préfecture pour avoir des compléments d'informations. Une association a droit d'organiser 6 manifestations par an. Beaucoup de personnes se sont « plaintes » des nuisances sonores des week-ends. La loi est très claire pas de nuisances sonores après 22 h 30.

M. Le Moal indique que ce genre de comportements génère des dérives et des appels à « imitation ». Pour en revenir au tagueur, il apparaîtrait que celui-ci a sévi sur de nombreuses communes du département.

M. Vernet indique qu'il n'y a pas d'éclairage sur l'escalier en encorbellement vers les plages de l'Hérault.

M. le Maire indique qu'une étude va être lancée sur la mise en place d'un balisage. Le début des travaux devrait intervenir à l'automne 2021 car nous sommes toujours en attente de notification de subventions et de dépôt de nouveaux dossiers pour l'aménagement/requalification de l'entrée Route d'Aniane.

La séance est levée à 19 h 45.

Le secrétaire de séance

M. Yoann GALHAC

Le Maire

Pascal DELIEUZE

Les conseillers municipaux